

Annexe 65 :

SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGREMENT DES RADIOPHARES NON DIRECTIONNELS (NDB) ET DES RADIOS COMPAS (ADF)

-Aspects Radioélectriques (ANRT-STA/IR-AERO-NDB-ADF)-

I. INTRODUCTION :

Le présent document décrit les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément des radiophares non-directionnelles et des radiocompas automatiques.

Le radiophare non directionnel (NDB) est un émetteur radio de basse ou moyenne fréquence qui émet un signal dans toutes les directions et dont le gisement peut être déterminé par le pilote à l'aide de l'équipement radiogoniométrique de bord. Le NDB se compose d'un émetteur et d'un système d'antenne produisant un rayonnement non directionnel sur les bandes de basse fréquence (LF) et de moyenne fréquence (MF).

Pour pouvoir connaître la direction vers laquelle se trouve un NDB, il faut que l'aéronef soit équipé d'un radio compas (ADF : Automatic Direction Finder) qui est un système de réception utilisant les principes de la radiogoniométrie.

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique, de sécurité basse tension et d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques ne sont pas couvertes par la présente spécification technique.

II. REFERENCES NORMATIVES:

- **Annexe 10 de l'OACI.**
- **Partie 87 des régulations FCC.**

III. BANDES DE FREQUENCES:

Bandes de fréquences
255 – 405 kHz
415 - 435 kHz
505 – 526,5 kHz

Les bandes de fréquences utilisées et les conditions d'utilisation sont celles déterminées par l'ANRT et précisées au niveau des décisions en vigueur du Directeur Général de l'ANRT.

IV. CARACTERISTIQUES RADIOELECTRIQUES

- Les équipements sous test doivent être conformes aux exigences spécifiées dans l'une des références normatives susmentionnées.
- Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans les références normatives susmentionnées.